

foyer de vie les Soleils d'Or

---



Projet  
d'établissement  
2022 – 2027



# SOMMAIRE

## **LE POSITIONNEMENT...p 3**

L'association gestionnaire

Les finalités du foyer de vie « Les Soleils d'Or »

La population accueillie et les modalités d'admission

L'établissement dans son environnement

    L'implantation géographique...p 8

    Les principaux partenaires...p 9

    Les locaux...p 13

## **LA MÉTHODOLOGIE...p 15**

La philosophie de l'établissement

Les valeurs fondatrices de l'action

Le projet personnalisé

Le fonctionnement du foyer de vie Les Soleils d'Or

## **L'ORGANISATION...p 22**

Le personnel

L'organisation du travail

La sécurité et les obligations réglementaires

Matériel et véhicules

## **PERSPECTIVES, PROJETS ET PLAN D'AMÉLIORATION POUR LES 5 ANNÉES...p 30**

## **ANNEXE...p 32**

## **GLOSSAIRE...p 36**



# LE POSITIONNEMENT

---

## L'association gestionnaire

### Présentation et histoire de l'association IADES

Dans le début des années 80, le sud de l'Essonne est peu équipé en établissements pour personnes adultes handicapées. Deux associations locales, l'APAEI Essonne Sud (Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés) et l'AHDC (Association des personnes Handicapés de Dourdan et son Canton) décident alors de s'unir pour parvenir à leur but : créer et gérer des établissements destinés à accueillir des personnes handicapées mentales et/ou physiques. Elles fédèrent autour de cet objectif d'autres forces vives partageant le même idéal : les familles Ceccaldi-Pavard et Lefèbvre-Minot, donatrices des terrains.

Aujourd'hui, l'IADES gère 5 établissements et service :

- un ESAT de 70 places, premier établissement créé en 1990 ;
- un foyer de vie de 58 places créé en 1991 ;
- des foyers d'hébergement créés en 1993, composés actuellement d'un foyer collectif de 21 places et d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de 24 places ;
- un foyer d'accueil médicalisé de 30 places créé en 2004.

Au total, l'IADES accompagne près de 200 personnes adultes handicapées et emploie plus de 150 salariés. L'IADES et ses établissements sont implantés à Dourdan, ville de plus de 10 000 habitants, située au sud-ouest du département de l'Essonne.

Le site de IADES se trouve à l'entrée du parc économique Lavoisier, à proximité du centre ville, d'une zone pavillonnaire et d'un centre commercial.

Un siège administratif, créé en 2005, vient en appui de ces cinq établissements et service situés sur un même site à l'exception du foyer collectif. Il possède ses bâtiments au cœur du site. Cette proximité géographique doublée d'une appartenance à la même association conduit les établissements à se rencontrer, à s'enrichir mutuellement, à mutualiser leurs moyens.

Bien que menant chacun leur projet dans le respect de leur agrément respectif, ces quatre établissements constituent entre eux des passerelles possibles dans le parcours de vie de toutes les personnes accueillies.

### Valeurs de l'association

« L'IADES agit dans le respect des droits et de la dignité des personnes qu'elle accueille. Elle veille à ce que ces adultes soient des citoyens à part entière. Dans les établissements de IADES, chacun d'eux bénéficie d'un projet personnalisé visant à développer ses aptitudes, ses compétences, ses goûts, son autonomie. Une forte mobilisation associative et une remise en question régulière des pratiques professionnelles sont garantes de notre volonté de toujours mieux servir les personnes accueillies ». (extrait du projet associatif 2021-2025 p5).

L'IADES est attachée au principe du libre choix et de la participation de la personne. Elle s'est fixée des objectifs essentiels dans les domaines de :

- la citoyenneté et l'inclusion, en développant l'exercice de la citoyenneté et l'habitat inclusif, en ouvrant les établissements au milieu professionnel ordinaire et à la vie de la cité, en favorisant l'intégration dans le tissu associatif, sportif, culturel et caritatif ;
- la vie affective, en poursuivant la démarche d'amélioration permanente de l'accompagnement, notamment par la mise en œuvre de la charte pour la reconnaissance et l'accompagnement de la vie affective et intime de la personne accompagnée ;
- la fluidité des parcours de vie, en assurant la continuité de l'accompagnement nécessaire selon l'évolution des personnes ;
- l'autodétermination, être acteur de sa vie, c'est-à-dire exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités.

En 2019, l'IADES a créé un fonds de dotation, afin de soutenir et développer tout projet d'intérêt général à caractère social ou médico-social, favorisant l'épanouissement et l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Grâce à son site [www.iades.fr](http://www.iades.fr) de nombreuses informations la concernant sont accessibles.

## Les finalités du Foyer de Vie « Les Soleils d'Or »

### Le cadre institutionnel

Les Foyers de Vie Occupationnels ont été institués par l'article 168 du code de la santé publique, de la famille et de l'aide sociale. Leur financement est assuré par l'aide sociale départementale. Selon leurs ressources, les usagers reversent une participation à leurs frais d'hébergement.

L'action des foyers de vie s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire de la loi n°2002.2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi n°2005.102 du 11 février 2005 sur l'égalité des chances et l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées.

Outre ces aspects, le cadre institutionnel est fixé par le projet d'établissement qui donne sens, crée un lien et une cohérence à l'action menée auprès des personnes accueillies qui, bien que déclinée au sein de différentes disciplines (éducative, thérapeutique...), doit conserver une unité et une globalité.

Le foyer de vie ne se situe pas dans une approche psychanalytique ni dans une approche comportementaliste. Les références viennent de différents horizons au sein de l'association IADES.

La pluridisciplinarité des professionnels alimente une réflexion permanente.

Les échanges avec les différents partenaires du secteur sanitaire et social apportent également un gage à l'éthique professionnelle. Sans être dogmatiques, les professionnels doivent se reconnaître dans des valeurs partagées, où l'essentiel porte sur la qualité du service rendu aux personnes accueillies et les moyens que l'« on se donne pour y arriver ».

### Les missions de l'établissement

- ➔ Promouvoir la bientraitance
- ➔ Assurer la sécurité physique et morale des personnes accueillies
- ➔ Accompagner la personne dans son autonomie aussi bien physique (actes de la vie quotidienne comme la toilette, l'habillement, les repas, l'entretien de son espace de vie, les déplacements...) que psychique en soutenant la parole de la personne et en favorisant son expression en développant des moyens divers de communication : utilisation de la méthode Makaton, et en instituant des lieux de paroles
- ➔ Soutenir l'autodétermination des personnes
- ➔ Évaluer leurs besoins dans le cadre de leur projet, de leur développement et de leur environnement

- ➔ Garantir leur bien-être et leur épanouissement physique et psychique (suivi médical, identification et gestion de la douleur, rythme de vie, aménagement d'un espace privé...)
- ➔ Garantir leur intimité et leur vie affective
- ➔ Garantir l'expression de leur statut d'adulte
- ➔ Valoriser et soutenir leurs compétences
- ➔ Les soutenir dans une démarche de responsabilisation et de citoyenneté
- ➔ Favoriser leur insertion sociale

**En conclusion, accompagner au Foyer de vie Les Soleils d'Or c'est :**

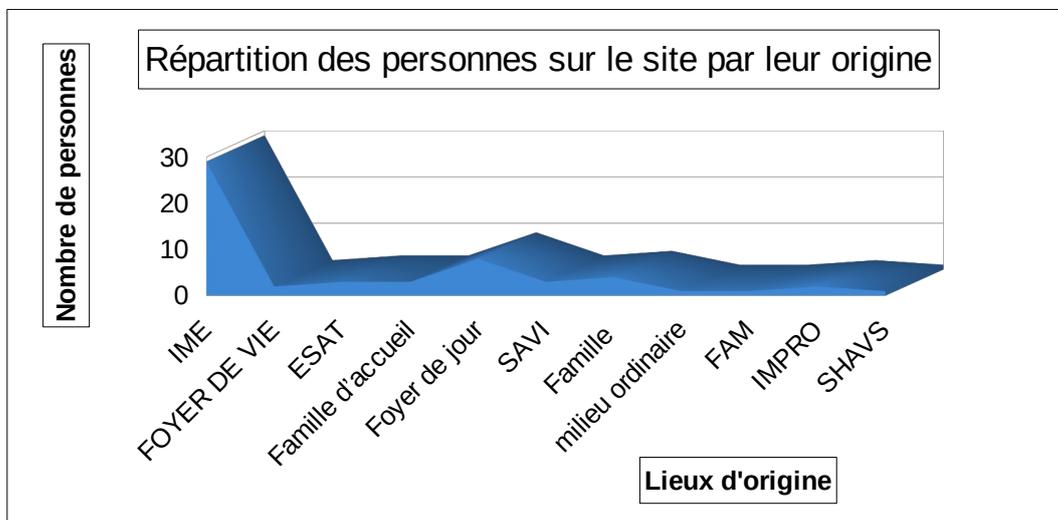
**« Établir une relation de confiance, en coopérant avec la personne pour soutenir son autodétermination, dans l'écoute et le respect, en s'adaptant à son rythme. »**

## La population accueillie et les modalités d'admission

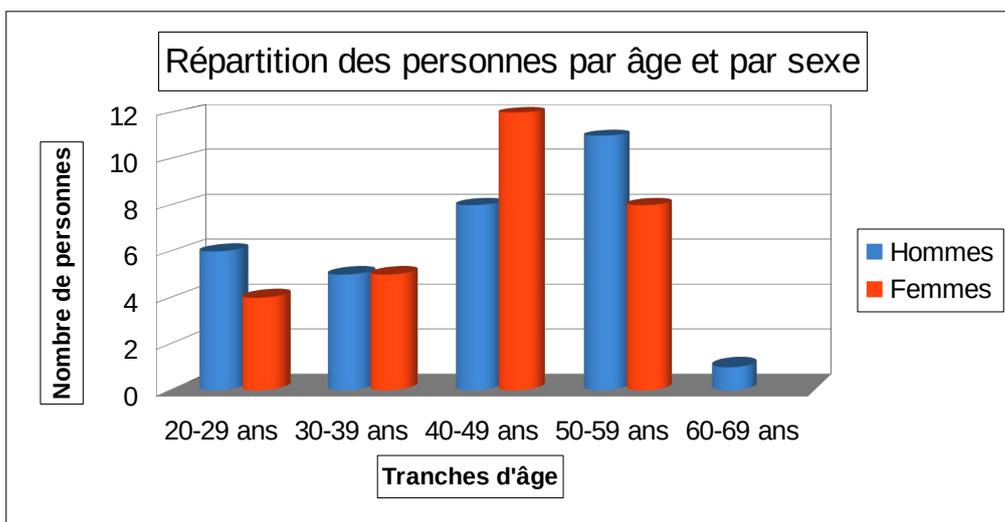
Le Foyer de Vie « Les Soleils d'Or » est agréé pour accueillir des adultes déficients intellectuels à partir de 20 ans reconnus inaptes au travail avec ou sans troubles du comportement associés et le cas échéant, avec épilepsie stabilisée. Les personnes accueillies dépendent de manière prioritaire de l'aide sociale de l'Essonne.

Les personnes accueillies doivent posséder une certaine autonomie dans les actes de la vie quotidienne et dans leurs déplacements.

Avant d'être admises, les personnes accueillies fréquentaient le plus souvent, d'autres établissements médico-sociaux (IMPro, IME, foyer de vie, ESAT...) ou, pour certaines d'entre elles, le secteur psychiatrique enfant ou adulte. Certaines vivaient dans leur famille, sans solution d'accompagnement.

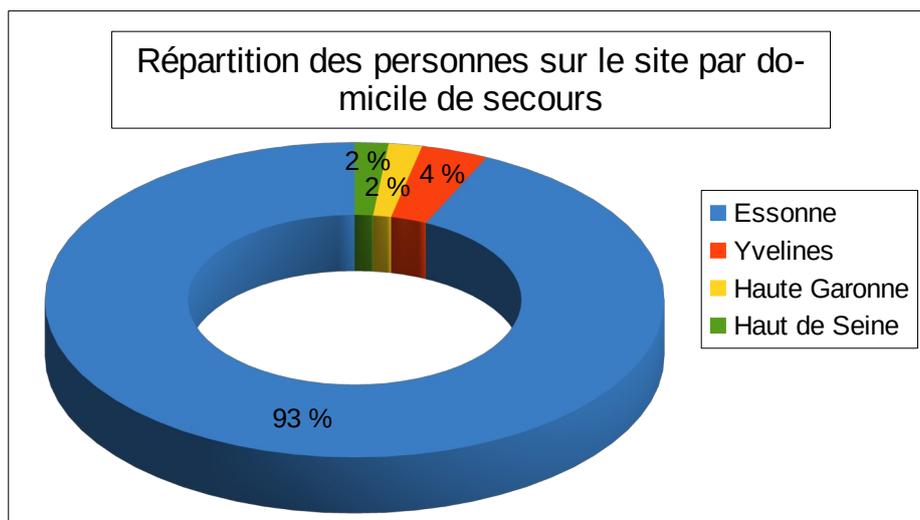


Le Foyer de Vie « Les Soleils d'Or » dispose de 58 places : 13 en externat et 43 en internat et 2 places d'accueil temporaire en internat.



Pour être admis au foyer de vie « Les Soleils d'Or », une notification d'orientation doit être délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) sur décision de la Commission Des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Chaque dossier de candidature est, dès sa réception, examiné par la direction afin de s'assurer que la personne remplit les critères d'admission. Puis le candidat est inscrit sur la liste d'attente à condition qu'il soit bénéficiaire de l'aide sociale de l'Essonne ceci afin de répondre à la directive du Conseil Départemental. Une proposition d'accueil temporaire est faite systématiquement au candidat. La liste d'attente est mise à jour annuellement.



Lors d'une admission potentielle, une commission d'admission présidée par le Directeur et composée de la Directrice-Adjointe, d'une psychologue, de la cheffe de service, d'une infirmière, d'un éducateur de l'internat et/ou d'un éducateur de l'externat, se réunit, afin de hiérarchiser les dossiers réactualisés en fonction de certains critères (volonté exprimée de la personne à vouloir vivre aux Soleils d'Or, date de l'inscription sur la liste d'attente, degré d'urgence de la situation de la personne, adéquation avec le projet d'établissement).

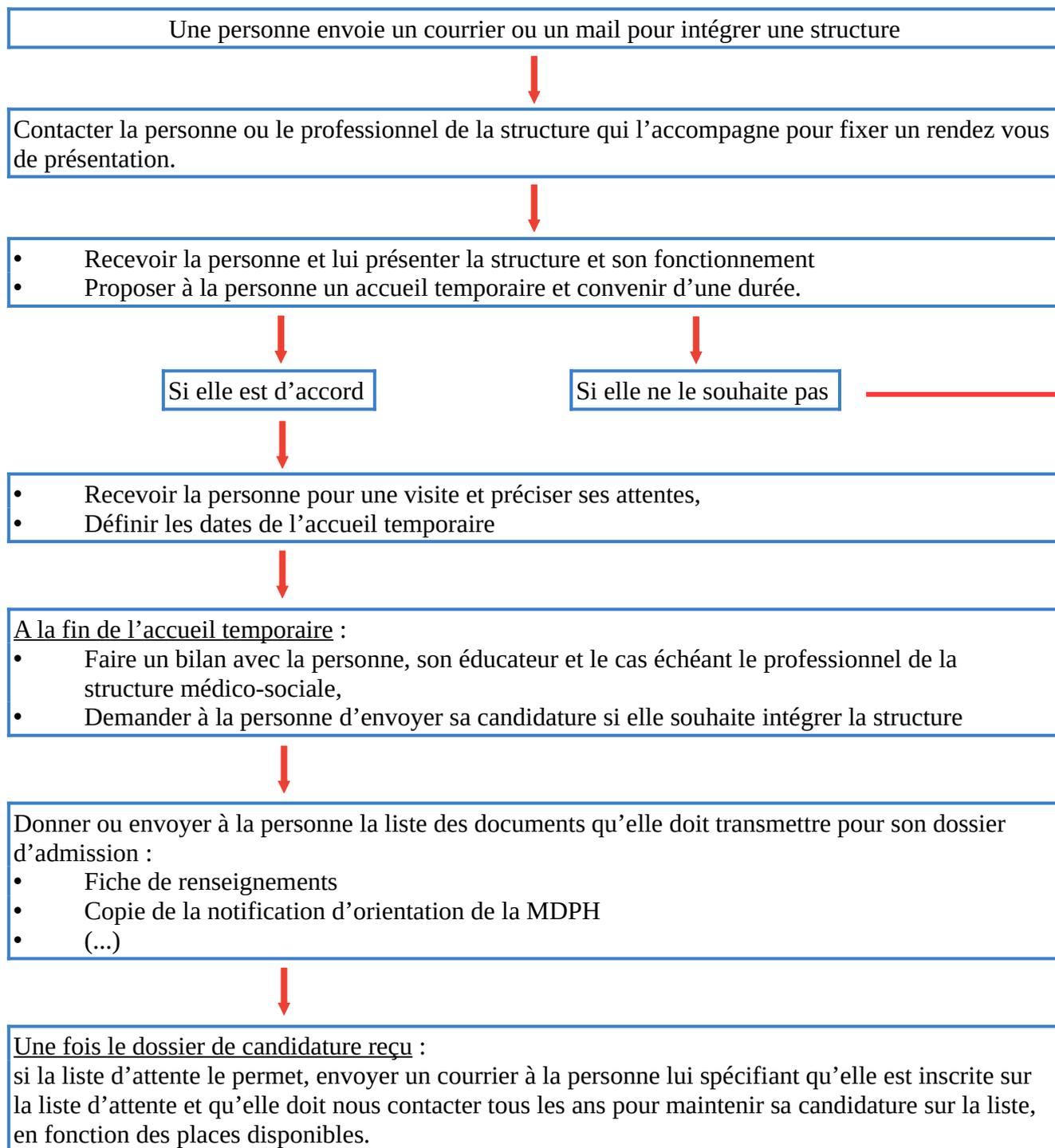
Les dossiers examinés en priorité sont ceux des externes et des personnes ayant déjà fréquenté l'accueil temporaire et s'étant manifestées pour vivre aux Soleils d'Or.

Les candidats retenus, accompagnés de leur famille ou de leurs représentants légaux, sont reçus par la direction pour une présentation du projet du foyer de vie et la confirmation du souhait de la personne d'y vivre

Au terme de cet entretien, le directeur prononce l'admission du candidat retenu.

Des passerelles sont mises en place avec l'établissement d'origine afin d'assurer une transition dans l'accompagnement de la personne.

## PROCÉDURE D'ADMISSION



## L'accueil temporaire

Pour l'accueil temporaire, les dossiers sont examinés par la direction. Après son accord sur un séjour potentiel, la référente de l'accueil temporaire organise une visite avec la personne et les différents partenaires qui l'accompagnent pour confirmer la demande. Un contrat de séjour est signé avant tout accueil.

L'accueil temporaire dispose de deux places situées à l'étage de la Maison Verte.

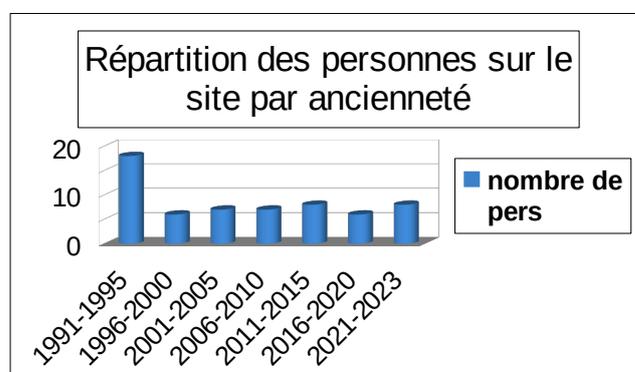
Proposé depuis la création du foyer de vie, l'accueil temporaire a pour mission d'apporter des réponses à des situations diverses. Il peut être sollicité par les personnes elles-mêmes, des familles ou des professionnels :

- ➔ **Accueil d'adaptation** : il s'agit de permettre à un adulte (au moins 20 ans) en situation de handicap de découvrir le type de structure vers laquelle il a été orienté par la CDAPH et préparer son avenir.  
Après un ou plusieurs séjours, et prioritairement pour les personnes du Département de l'Essonne, la personne pourra, si elle le souhaite, exprimer son souhait de vivre un jour au Foyer de Vie.
- ➔ **Accueil d'urgence** : toute personne se trouvant brutalement en rupture de placement, peut trouver aux « Soleils d'Or », une possibilité de relai dans l'attente d'une solution durable. Chacun de ces cas est douloureux (hospitalisation ou décès d'un proche parent, épuisement d'une famille,...). Les personnes accueillies sont dans un moment de grande fragilité psychologique et nécessitent un suivi attentif.
- ➔ **Séjour de rupture** : ce séjour peut être proposé ponctuellement lorsque la nécessité d'une rupture avec le cadre de vie habituel se fait sentir.

## Les critères de sortie de l'établissement

Les critères de sortie de l'établissement peuvent être une réorientation, un déménagement, une demande de la personne. Les réorientations sont décidées en concertation avec la personne et sa famille. Dès lors que les besoins d'accompagnement de la personne accueillie en terme humain mais aussi architectural dépassent les possibilités de l'établissement et que la situation de la personne ne s'améliore pas, l'établissement fera appel aux acteurs du droit commun (SSIAD par exemple), puis saisira la CDAPH pour réviser l'orientation.

Enfin, une réorientation peut avoir lieu vers un habitat inclusif, un ESAT avec ou sans hébergement, un FAM, une MAS, un établissement pour personnes vieillissantes..



# L'établissement dans son environnement

## L'implantation géographique

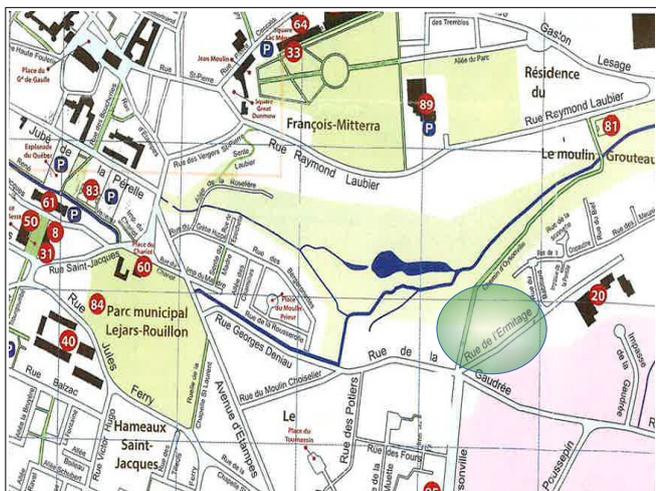
Le Foyer de Vie « Les Soleils d'Or » est situé à Dourdan, dans le Sud-ouest de l'Essonne, tout comme le pôle Travail/Habitat et le Foyer d'Accueil Médicalisé « Myosotis », structures également créées et gérées par l'IADES.

L'implantation du site IADES dans une ville aux dimensions humaines permet de favoriser les projets inclusifs dans le tissu social.

La commune de Dourdan, entourée par les plaines de la Beauce et les forêts de Dourdan et Rambouillet, offre les avantages de la campagne et de la ville. Dourdan est desservie par l'autoroute A 10, le RER C et par un réseau de cars qui facilite les déplacements transversaux vers Étampes, Rambouillet ainsi que des liaisons rapides par cars autoroutiers vers Orsay, Les Ulis, Briis-sous-Forges et Massy.

Équipée d'un hôpital, de 3 collèges et lycées, de gymnases, d'un complexe aquatique et d'un stade, Dourdan possède une vie associative, culturelle et sociale très active.

Ce contexte à taille humaine favorise les relations sociales et permet de s'intégrer facilement à la vie locale. Le site IADES se trouve à l'entrée de la zone d'activité Antoine Lavoisier, à proximité du centre ville, et de zones commerciales. Il est aussi aisé d'aller faire ses courses que de se promener en forêt.



## Les principaux partenaires

Situés sur le même site géographique à l'exception des foyers d'hébergement localisés en centre ville, les établissements de l'IADES sont amenés à collaborer étroitement selon différents modes :

### Les partenaires internes

#### Le siège administratif

Installé au cœur des établissements, le siège est un partenaire pour tout ce qui concerne la gestion des ressources humaines, administratives et budgétaires. Il est en soutien pour accompagner les établissements à la bonne application des décisions du Conseil d'Administration et à la réalisation des projets.

#### L'accueil des personnes

Certaines personnes, de par les objectifs de leur projet personnalisé, peuvent bénéficier de certaines activités du FAM et de l'ESAT. De même, le foyer de vie accueille au sein de ses activités des personnes du FAM ou des travailleurs de l'ESAT dont les besoins évoluent.

Des stages inter-établissements peuvent être mis en place pour les personnes qui le souhaitent en fonction de leur projet personnalisé.



### Les lieux partagés

Les établissements de l'IADES occupent les locaux du centre d'activité de jour de l'association, Arc en Ciel, du lundi au vendredi pour : soit y proposer des activités, soit être le point de départ d'activités extérieures. Au sein d'Arc en Ciel, la « Régalade », salle équipée d'une cuisine adaptée, est un lieu d'échange permettant de se réunir autour d'une boisson ou d'une pâtisserie. Elle est régulièrement ouverte à des personnes ou établissements extérieurs pour des moments de partage et de convivialité.

La cafétéria, située au cœur du site est fréquentée par toutes les personnes accueillies. Tout au long de la journée, les personnes de tous les établissements utilisent ce lieu pour y prendre une boisson, jouer au baby-foot, regarder la télévision...

Le FAM Myosotis met à disposition, selon un planning établi, sa salle Snoezelen, et la balnéothérapie pour une activité ou des accompagnements individuels.

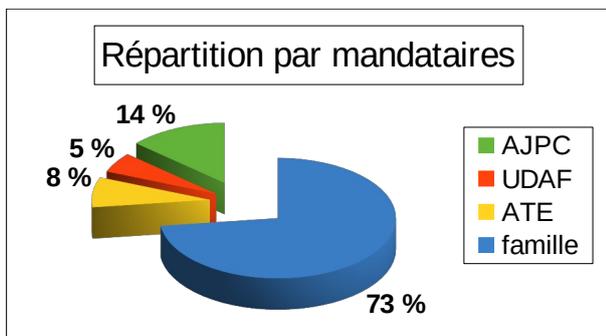
### Les prestations de service

L'ESAT « Les Ateliers de l'Ermitage », par le biais de conventions signées avec le foyer de vie et révisées tous les ans, assure le service de blanchisserie (Lavoir-Fer) et le service de restauration pour l'établissement. Les personnes, internes, externes et les salariés déjeunent au self, du lundi au vendredi ou sur leur lieu de vie si elles le souhaitent.

L'ESAT intervient également pour des prestations de nettoyage des locaux à la cafétéria.

### Les partenaires externes

#### Les familles et les organismes de tutelle



### Les événements festifs

Pour chaque événement marquant (Noël, parrainage motos, brocante, semaine inclusive...), des commissions de travail incluant des représentants de chaque établissement se constituent et travaillent ensemble à la réalisation de ces moments festifs.



La famille et les organismes de tutelle sont associés sur demande de la personne accueillie à l'élaboration et à la mise en œuvre de son projet.

L'établissement travaille en partenariat avec les délégués à la tutelle qui peuvent être associés à des thèmes de réflexion.

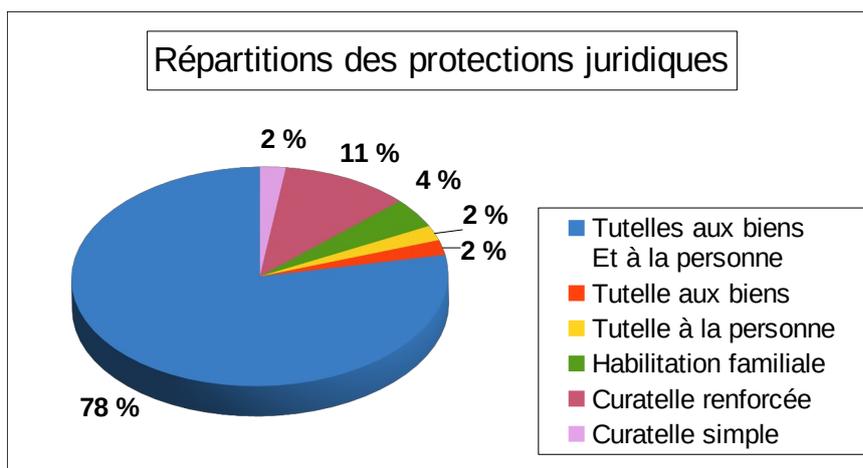


Association Tutélaire  
de l'Essonne

Concrètement, le partenariat entre l'établissement, les familles et les organismes de tutelle se matérialise par les points suivants :

- ➔ Procédure d'admission et signature du contrat de séjour, associée à celle de la personne accueillie
- ➔ Rencontres avec la direction ou les psychologues sur demande
- ➔ Échanges avec les équipes d'accompagnement
- ➔ Réunions des familles sur des thèmes précis ou autour de moments festifs
- ➔ Courriers réguliers de la direction sur la vie de l'établissement.

La famille ou l'organisme de tutelle est considéré comme un partenaire privilégié sur la question de la santé. L'établissement peut, en concertation avec la famille, accompagner les personnes accueillies lors des consultations et interventions. L'établissement ne se substituera pas à la famille et aux tuteurs pour tout ce qui concerne les décisions liées à la santé.



#### *Les établissements médico-sociaux et sanitaires*

Les personnes accueillies au sein du foyer « Les Soleils d'Or » viennent, pour la majorité d'entre elles, d'autres établissements médico-sociaux de l'Essonne. Lors d'une admission, une collaboration s'effectue sous forme de bilans et de rencontres entre les différentes équipes.

Il en est de même pour l'accueil temporaire quel que soit son département d'origine.

Parallèlement, le départ des personnes qu'il soit définitif ou pour un séjour de rupture, vers d'autres structures nécessite une collaboration étroite avec ces dernières.

Dans certaines situations, les séjours dans d'autres établissements offrent une pause à la personne. Ils permettent également aux équipes de prendre du recul et de repenser l'accompagnement, notamment en s'appuyant sur le regard neuf et distancié d'autres professionnels. Ces séjours peuvent être programmés plusieurs fois dans l'année pour une à plusieurs semaines selon les besoins et le projet de la personne.

Une convention de partenariat régit les relations entre le foyer de vie et le centre Hospitalier Sud Essonne. Elle permet entre autres, un accès plus adapté au service des urgences.

Pour certaines personnes, un travail de collaboration avec les établissements psychiatriques (EPS Barthélémy Durand) est indispensable. Un partenariat est également mené avec les Centres Médico-Psychologiques de secteur pour le suivi de plusieurs personnes sous forme de synthèses.

Depuis son ouverture en juillet 2021, nous collaborons avec l'unité « Symphonie », intégrée à l'EHPAD Jean SARRAN, notre voisin. Ce lieu de vie accueille 15 personnes vieillissantes en situation de handicap. Les activités communes, le partage de moments festifs ou les moments plus simplement conviviaux sont des objectifs à poursuivre.

Le foyer est, entre autres, confronté au vieillissement des personnes qu'il accueille. Plusieurs perspectives s'offrent à elles désormais. La plus concrète consiste à aménager, au plus près de leurs besoins, leur emploi du temps en fonction de leur rythme et de leurs souhaits aussi.

L'ouverture de l'EHPAD « Jean SARRAN » permet de proposer aux personnes vieillissantes qui le souhaitent un lieu adapté à leurs nouveaux besoins, qui leur permettra de poursuivre leur chemin, sans pour autant s'éloigner, recommencer une nouvelle vie, dans un nouvel environnement. Nous avons développé un partenariat avec cet établissement qui permet de réels moments d'échanges entre les personnes qui ont toujours plaisir à se côtoyer, à travers des activités notamment mais aussi des sorties, des visites. L'offre de cet établissement s'enrichit, en transformant 12 places d'EHPAD pour personnes âgées en 12 places EAM pour personnes vieillissantes.

#### *Le Conseil Départemental de l'Essonne*



Financier et autorité de contrôle, le Conseil Départemental de l'Essonne collabore avec le foyer de vie « Les Soleils d'Or », le plus souvent par l'intermédiaire de la Directrice Générale et du siège administratif de l'IADES.

Chaque année, l'établissement propose à cette autorité de contrôle un budget prévisionnel de fonctionnement. Selon les procédures comptables réglementaires, ce budget prévisionnel prend respectivement en compte les charges salariales des personnels ainsi que les charges et investissements liés au fonctionnement de l'établissement.

Conformément à la réglementation en vigueur, après examen du budget proposé, le Conseil Départemental de l'Essonne fixe chaque année par arrêté, le prix de journée accordé pour l'internat et pour l'externat.

Les internes du foyer de vie sont tenus de reverser une contribution au département qui a accepté de prendre en charge leurs frais d'hébergement. Cette contribution est calculée en fonction de leurs ressources propres. Les externes règlent les frais de restauration. Les établissements gérés par l'IADES travaillent actuellement sur un C.P.O.M. qui devrait prendre effet en 2024..

#### *La Maison Départementale des Personnes Handicapées*



Seules les personnes en situation de handicap détentrices d'une orientation de la MDPH, que ce soit pour un accueil

permanent ou temporaire, peuvent être accueillies au foyer de vie les « Soleils d'Or ». L'obtention de cette orientation ou son renouvellement nécessite, en amont, la constitution d'un dossier adressé à la MDPH.

Dès l'obtention de la notification, la famille ou le responsable légal devra constituer un dossier qui devra être déposé auprès de l'Aide Sociale Départementale via le C.C.A.S. afin de financer le prix de journée de l'établissement.

#### *Les intervenants sociaux*

Pour les personnes accueillies au foyer de vie et bénéficiant de séjours ou week-end en famille d'accueil, un travail de collaboration est indispensable avec les services du placement familial.

#### *Les professionnels médicaux, paramédicaux et les psychologues*

L'établissement, en lien avec l'infirmière et les psychologues est amené à collaborer étroitement avec les professionnels de santé locaux (hôpitaux, médecins traitants, infirmières, kinésithérapeutes, laboratoires, dentistes, psychiatres...). Une collaboration privilégiée a été mise en place avec des établissements plus spécialisés dans certaines pathologies comme le Centre Lejeune.

Périodiquement, et pour répondre à certains besoins spécifiques, un partenariat est mis en place avec la PMII, le CRIPS Ile-de-France et la MPPF<sub>91</sub> essentiellement dans des actions de prévention sous forme de conseils et de rendez-vous individuels. Enfin, l'établissement sollicite régulièrement l'UMI pour se questionner sur l'accompagnement des personnes TSA et le centre anti-douleur de l'EPS Barthélémy Durand.

La mairie de Dourdan est également un partenaire privilégié et important, notamment dans le cadre de mises à disposition d'équipements ou de salles et de collaborations avec le service jeunesse... Les nombreux établissements scolaires de la ville, de la maternelle au lycée sont devenus des partenaires de qualité dans notre volonté de sensibiliser les futures générations à la différence et au « vivre ensemble ». Parmi les activités, certaines d'entre elles s'effectuent en collaboration avec des associations de proximité : associations culturelles, sportives, humanitaires et caritatives, de service afin de favoriser les habiletés sociales des personnes accompagnées et les sensibiliser à la citoyenneté.

Des équipements ou des salles de l'Association peuvent être mis à disposition d'établissements voisins, du Comité Départemental du Sport Adapté ou à des associations locales « Bouger autrement », ACTIF...

Depuis plusieurs années, un pôle « bénévolat » est développé au sein de l'association. Composé d'une quinzaine de personnes aujourd'hui, ce pôle propose des moments privilégiés pour les personnes accueillies qui en font la demande : randonnée, contes, maintien des acquis, accompagnements à des offices religieux ou de simples moments de partage et de discussions. L'idée étant de tisser de nouveaux liens sociaux, des temps individuels qui permettent de « sortir » de la collectivité permanente et omniprésente. Bien entendu, la présence des bénévoles ne remplace pas le personnel salarié mais permet d'améliorer la qualité de l'accompagnement. Elle offre des échanges, une ouverture vers la vie de la cité.

La convention d'engagement réciproque entre l'IADES et le bénévole, ainsi que le règlement intérieur de l'IADES à l'usage des bénévoles, sont accessibles sur le site internet. [www.iades.fr](http://www.iades.fr)



Action Emploi est une Structure d'Insertion par l'Activité Économique. L'établissement travaille avec cet organisme notamment dans le cadre de mise à disposition de personnels, en particulier sur les services généraux (entretien des locaux, chauffeurs, entretien des bâtiments).

## Les locaux

Le Foyer de Vie « Les Soleils d'Or » se caractérise entre autres par une diversité et un éclatement géographique des lieux d'accueil.

## Les lieux de vie

L'internat accueille 45 personnes, toutes en chambres individuelles sur 6 lieux de vie distincts, répartis sur trois bâtiments :

### **Maison verte :**

Le rez-de -chaussée offre 11 chambres (dont 2 réservées à l'accueil temporaire) équipées d'une salle d'eau, une grande pièce de vie commune composée d'une cuisine et d'une salle à manger, et une véranda dans laquelle se trouve un salon.

Ce lieu est également équipé d'une salle de bain avec baignoire « balnéo » et d'une pièce de détente.



L'étage est scindé en 2 appartements :

**L'appartement Émeraude** est composé de 4 chambres, d'une salle de bain et d'une salle d'eau, d'une cuisine, d'une salle à manger et d'un salon.

**L'appartement Camaïeu** est composé de 4 chambres . Chacune est équipée d'un lavabo. L'appartement dispose d'une salle d'eau, d'une cuisine et d'un salon/salle à manger avec terrasse.

Sur ces deux lieux de vie, les personnes composent leurs menus, font leurs courses et préparent tous les repas.

### **Maison bleue :**

Le rez -de-chaussée offre 9 studios individuels équipés ainsi qu'une pièce de vie partagée permettant de vivre des moments choisis à plusieurs.

L'étage « Bleu Ciel » possède 10 chambres. 5 sont équipées d'une salle d'eau, 5 d'une salle d'eau avec WC. Ce « grand appartement » dispose également d'un salon et d'une cuisine.



### **La Maison d'en Bas :**

Pavillon individuel situé à environ 300 mètres du site de l'IADES acquis par l'Association en 1999. Ce lieu de vie dispose d'un jardin et offre aux 5 personnes qui y vivent un cadre « familial », chaleureux, composé d'une cuisine, une salle à manger, un salon et deux salles d'eau. Comme sur Émeraude et Camaïeu les personnes s'investissent dans les différentes tâches de la vie quotidienne.



### **Le rez-de-jardin du siège :**

Il offre deux studios individuels équipés d'une kitchenette et là aussi, la possibilité de s'investir dans les tâches de la vie quotidienne.

### **Arc en Ciel : lieu d'activités**

Les activités de jour se déroulent dans un bâtiment situé en contrebas du site de l'IADES, appelé Arc-En-Ciel. Ce bâtiment comprend 4 niveaux :

- ➔ 13 salles d'activité dont certaines sont équipées de matériel spécifique (informatique, bien-être...)
- ➔ Les bureaux des psychologues
- ➔ Une salle dédiée à l'accompagnement à la vie affective et intime
- ➔ Une salle de transmissions pour les professionnels de l'externat
- ➔ Deux salles de réunion
- ➔ Une cuisine adaptée aux P.M.R, appelée Régalade
- ➔ Une salle réservée au FAM Myosotis
- ➔ *Un sous-sol total utilisé comme lieu de stockage (archives notamment).*



Cependant, un certain nombre d'activités se déroulent à l'extérieur afin de promouvoir les relations sociales (activité cheval, activité musculation, médiation animale, travail en partenariat avec plusieurs associations locales...).



## La philosophie de l'établissement

Le foyer de vie « Les Soleils d'Or » s'appuie sur le projet associatif.

Son action fait donc référence aux valeurs de l'IADES déclinées dans ce dernier et sur lesquelles il fonde son action (cf projet associatif 2021-2025).

Par ailleurs, outre le respect de textes fondamentaux comme la Charte des Droits et des Libertés de la personne accueillie, et dans le cadre des RBPP définies par l'ANESM/HAS, l'action du foyer de vie « Les Soleils d'Or » se fonde sur des valeurs éthiques partagées par tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire, chacun devant faire preuve :

- ➔ d'une attitude non-discriminante par rapport au handicap ;
- ➔ d'un refus de porter un jugement de valeur sur les personnes ;
- ➔ d'une volonté de se positionner dans le respect des compétences et le savoir de chacun, personnes accompagnées, professionnels et parents ;
- ➔ du respect du secret professionnel et du devoir de réserve ;
- ➔ d'une aptitude à passer le relais en cas de difficulté avec une personne accompagnée ;
- ➔ d'une capacité de recherche maximale de la qualité de l'accueil de la personne et/ou de la famille ;
- ➔ d'une aptitude à rechercher une distanciation adéquate à l'égard de chaque situation.

## Les valeurs fondatrices de l'action

### Les droits et les devoirs des personnes accompagnées

Les droits et les devoirs des usagers accueillis sont consignés dans les 7 documents réglementaires issus de la loi 2002-2 :

- ➔ Le projet d'établissement ;
- ➔ Le livret d'accueil ;
- ➔ Les règlement de fonctionnement inclus dans le livret d'accueil et affiché dans les locaux de l'établissement ;
- ➔ Le contrat de séjour ;
- ➔ Le Conseil de la Vie Sociale ;
- ➔ L'arrêté qui émane conjointement de l'ARS, du Conseil Départemental et de la préfecture de l'Essonne nommant les personnes qualifiées qui peuvent être saisies en cas de litige ;
- ➔ La charte des droits et des libertés des personnes accueillies.

### Le Conseil de la Vie Sociale, lieu du droit d'expression

Il est accordé une place fondamentale au droit d'expression des personnes accueillies notamment au travers du Conseil de la Vie Sociale.

Composé de représentants des personnes accompagnées (dont l'un d'eux est élu président), des familles, un salarié et un représentant de l'Association, il se réunit au moins trois fois par an à l'initiative de son président ou bien exceptionnellement à la demande des deux tiers de ses membres ou de la personne gestionnaire.

L'ordre du jour est préparé en amont, dans les groupes de référence et par les représentants des familles puis complété par la direction. Au cours des réunions, les représentants des personnes accompagnées sont assistés par un salarié.

Le compte rendu des réunions est accessible à tous, lu et commenté en groupe de référence et transmis aux familles et/ou représentants légaux ainsi qu'à tous les membres du Conseil de la Vie Sociale. Il est soumis à leur approbation à la séance suivante.

Au Foyer de Vie les Soleils d'Or, les réunions se déroulent, jusqu'à maintenant le vendredi matin sur une durée de 2h environ.

Le CVS rend des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne
- les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques
- les projets de travaux et d'équipement
- la nature et le prix des services rendus
- l'affectation des locaux collectifs
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants
- les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.



# Le projet personnalisé

## La notion de référence

Chaque personne accompagnée a au moins deux référents.

Leurs missions sont les suivantes :

- ➔ Favoriser l'expression et soutenir la parole de la personne ;
- ➔ Élaborer un projet personnalisé accessible (pictos, photos, Makaton) ;
- ➔ Être garant et évaluer les objectifs du projet personnalisé ;
- ➔ Être un interlocuteur privilégié de la famille, des partenaires internes et externes.

## Le suivi de projet : la personnalisation de l'accompagnement

Les projets personnalisés sont revisités selon la procédure suivante au rythme de 18 à 24 mois :

### J-30 : Préparation du projet de vie :

Recueil des souhaits de la personne, ressentis, impressions, questionnements, appréhensions... par chacun des référents (internat et externat) et/ou par la psychologue lors d'un entretien individuel

Recueil des attentes de la famille ou du tuteur via le document par mail ou courrier

Recueil auprès des intervenants extérieurs (kinés, équithérapeutes, médiateurs animal, psychomotriciens, etc). Leur est fourni en amont un calendrier avec les dates de suivi de projet pour chacune des personnes dont ils s'occupent.

La personne accueillie informe ses référents si elle souhaite faire une restitution de son projet de vie à sa famille.

**J-20** : retour des attentes de la famille ou du tuteur, et des intervenants extérieurs.

**J-10** : En réunion d'équipe, une synthèse est présentée. Présence de l'infirmière possible si nécessaire.

**J** : Écriture du projet de vie:

Vendredi de 14h à 15h : Les deux éducateurs référents prennent un temps avec la personne pour l'écriture de son projet

Synthèse des différents recueils afin d'élaborer les objectifs du projet de vie

Mise en forme du projet de vie de la personne avec ses référents (avec pour support des pictos et/ou photos)

Écriture dans net vie (projet perso – projets) .

Rencontre avec la famille si souhaitée par la personne

Évaluations

En fonction de la temporalité décidée, les objectifs seront évalués et réadaptés à tout moment.

# Le fonctionnement du FVO les Soleils d'Or

## Le projet d'accompagnement

Le projet du foyer est d'assurer un accompagnement adapté aux souhaits et besoins de chaque personne accueillie.

Cette mission doit être la mise en œuvre de moyens propres à assurer à chaque personne le bien-être, la sécurité, les apprentissages, le meilleur épanouissement possible dans son milieu de vie pour lui permettre de développer et d'utiliser son potentiel.

Quels que soient les projets d'accompagnement, ils doivent toujours être porteurs de la notion de plaisir, de socialisation, de respect de soi et d'autrui. Le projet d'accompagnement permet de maintenir les acquis et de s'adapter à l'évolution de la personne.

De manière adaptée et personnalisée, la personne accueillie est sollicitée et impliquée dans l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, et dans les événements associatifs.

### *Différents types d'accompagnement en fonction des besoins*

L'action d'accompagnement consiste à concilier le projet personnalisé de chaque personne avec les exigences de la vie en collectivité, en tenant compte des RBPP.



## ***L'accompagnement à la santé***

L'accompagnement à la santé est l'affaire de tous les intervenants au foyer de vie. L'infirmière en collaboration avec l'équipe assure le lien avec les médecins traitants, les familles et responsables légaux.

Elle est particulièrement missionnée sur le suivi des renouvellements de traitements, le suivi des rendez-vous médicaux et paramédicaux, la coordination avec les référents.

Chaque personne accueillie au foyer de vie a un médecin traitant. Les personnes accueillies bénéficient de l'ensemble des actions prévues par les pouvoirs publics en terme de dépistage, d'action de prévention (santé bucco-dentaire, ORL...)

Afin d'assurer la sécurité autour du conditionnement et de la distribution des médicaments, ceux-ci sont aujourd'hui préparés par l'infirmière et une pharmacie d'officine avec qui une convention a été établie.

Un accompagnement et une veille à la prise des traitements sont mis en place : aux Soleils d'Or, soit les accompagnants assurent la distribution des traitements selon un protocole établi, soit les personnes ont eu un accompagnement pour les aider à être autonomes sur ce point.

Le suivi, le renouvellement des ordonnances, les accompagnements médicaux paramédicaux font l'objet d'une vigilance permanente et d'une collaboration entre l'infirmière et l'équipe d'accompagnement.

L'établissement propose aux personnes accueillies un soutien psychologique (en individuel ou en groupe). Les personnes qui ont un suivi psychiatrique bénéficient de consultations individualisées en libéral ou en CMP.

Certaines personnes accompagnées s'expriment facilement, d'autres plus difficilement, notamment pour alerter en cas de difficulté liée à une problématique de santé.

Les accompagnants utilisent alors des modes de communication alternatifs (makaton, pictos, photos...)

Aussi, ces modes de communication sont largement utilisés en amont des consultations.

Des séances de sensibilisation sont également organisées, en interne par les accompagnants et les psychologues autour de thématiques diverses en rapport avec la santé : l'hygiène alimentaire et la diététique, les méfaits du tabac...

## ***L'accompagnement à la vie intime***

(cf annexe Charte pour la reconnaissance et l'accompagnement de la vie affective et intime de la personne accueillie)

Le droit à la sexualité fait partie intégrante des libertés et des droits fondamentaux de la personne.

Dans la Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'article L311-3 stipule:

*« L'exercice des droits et des libertés individuelles est garanti à toute personne prise en charge par des établissements sociaux et médico-sociaux. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité lui est notamment assuré. »*

Afin de faciliter l'expression des questions relatives à la vie affective et sexuelle, l'Association met à disposition des personnes accueillies un lieu d'écoute et d'échange sur le site d'Arc-en Ciel.

Ce lieu se veut ressource en matière d'information, de prévention et de réduction des risques, sans pour autant devancer des questions qui ne sont pas présentes, ni chercher à éveiller une sexualité qui ne se manifesterait pas déjà.

Ce lieu doit permettre d'éviter que l'exercice de la vie affective et intime se vive dans la clandestinité, le silence et la culpabilité. Mais aussi, de prévenir des dérives et éventuels abus sexuels.

Dans sa charte pour la reconnaissance et l'accompagnement de la vie affective et intime, l'Association s'engage à organiser et entretenir une réflexion permanente dans ce domaine.

L'objectif est de permettre l'adaptation et l'amélioration des pratiques professionnelles d'accompagnement (travail en réseau avec la PMI, des sexologues, le CRIPS,...) au plus près des besoins des personnes accueillies.

Des salariés formés et issus de tous les établissements d'hébergement assurent une permanence hebdomadaire, ouverte à toutes les personnes de l'IADES.

### ***L'accompagnement quotidien***

Le socle de l'accompagnement proposé aux personnes vivant ou fréquentant le foyer de vie s'inscrit dans le respect de leur statut d'adulte, de leur vie privée et de leur intimité.

Les personnes accueillies au foyer de vie disposent dans leur grande majorité d'un niveau d'autonomie leur permettant d'accomplir les actes de la vie courante mais devant requérir une présence vigilante et une aide personnalisée.

Les personnes accueillies disposent d'une chambre individuelle ou d'un studio. Elles ont acquis leur propre mobilier et ont la possibilité de décorer leur espace privé à leur goût.

L'hygiène des espaces privés fait l'objet d'attention particulière, toutefois, l'équipe veille au respect des modes de vie de chacun.

Le foyer de vie a fait le choix de proposer un accompagnement global de la personne sans distinction entre l'internat et l'externat avec un souci de cohérence et de complémentarité.

Les personnes ont toutes un projet axé sur l'autodétermination qui peut être travaillé autour :

- ➔ de la confection quotidienne des repas
- ➔ de l'entretien de leur espace privé et des espaces communs
- ➔ d'un travail autour des déplacements dans leur environnement
- ➔ d'un accompagnement autour des relations et des activités sociales
- ➔ d'un accompagnement dans le travail en ESAT si cela correspond au projet personnalisé.



### ***L'accompagnement à la Vie sociale***

Les activités et accompagnements proposés doivent répondre à des besoins très divers émanant des projets personnalisés, des centres d'intérêt des personnes, de leurs parcours antérieurs et de leur potentiel.

Pour autant, les activités peuvent servir de repères, de support à la relation, à l'apprentissage. Elles se déroulent en individuel ou en groupe, sur les lieux de vie, à l'extérieur et à Arc en Ciel.

Le lundi matin et le vendredi matin sont proposés des temps particuliers durant lesquels chaque personne rejoint son groupe de référence dans une salle attitrée pour échanger autour des activités et des événements de la semaine.

Durant ce temps sont travaillés les repères temporels en utilisant, selon l'intérêt de la personne, un planning adapté ou un agenda.

Ce moment est un temps de parole et d'écoute où chacun apprend à s'affirmer, à discuter, à respecter la parole d'autrui, à s'entraider.

Lors de ces groupes de référence, la personne échange également plus individuellement avec l'éducateur qui l'accompagne et le soutient dans ses choix et ses demandes. L'éducateur référent est le garant du suivi de la personne accueillie.

C'est un temps fort où elle y trouve :

- ➔ une dynamique collective créée par leur animateur référent qui mène des projets internes à leur groupe favorisant ainsi entre autres les échanges, la solidarité et l'exercice de la citoyenneté.
- ➔ une aide pour soutenir leur participation aux temps institutionnels : préparation de questions pour le CVS, aide à la parole et à toute forme de communication, lecture du compte rendu du Conseil de la Vie Sociale, déroulement des grandes réunions, commissions, organisation des élections des délégués des usagers...

Selon l'activité proposée, les groupes sont composés de 5 à 8 personnes en fonction de la dynamique souhaitée, des contraintes matérielles et de sécurité.

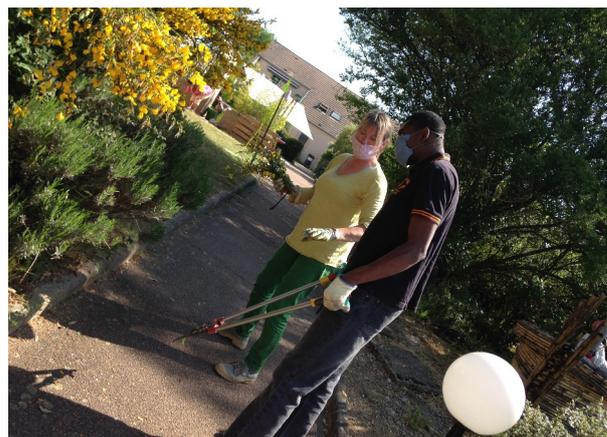
Ces groupes peuvent être de niveau homogène ou hétérogène selon les contenus, leurs buts, le lieu. Les activités peuvent être animées par un ou deux professionnels.

Elles sont organisées en 8 pôles pour prendre en compte l'ensemble des besoins d'une personne :

- ➔ bien être et estime de soi (Bien être, Gym douce, Esthétique, Balnéo...);
- ➔ activités cognitives (Informatique, Journal, Jeux divers, Atelier mémoire, Médiation animale...);
- ➔ sports et activités physiques (VTT, Rando, Musculation, Equitation, Sports Co...);
- ➔ accompagnement à l'exercice de la citoyenneté (Eco rando, Groupe de parole, Partenariat avec les établissements scolaires...);
- ➔ notion de travail et de service, (conditionnement en ESAT, Courses, Services divers, Jardin...);
- ➔ activités socio-culturelles (Sorties culturelles, bibliothèque...);
- ➔ expression et création artistique (Arts plastiques, Danse, Art floral...);
- ➔ accompagner la vie quotidienne (Cuisine, Déplacements en ville ou dans les transports, Gestion de l'argent, Gestion du linge...).

Pour chaque personne le planning des activités est élaboré pour l'année de septembre à juillet. Le choix des activités s'effectue en fonction d'abord, des souhaits des personnes lors d'un entretien avec ses référents mais aussi en fonction des impératifs de fonctionnement.

Le foyer de vie propose notamment les emplois du temps de chacun en fonction de leurs souhaits de leurs disponibilités



## Accompagnement à la citoyenneté

Depuis mars 2019, toutes les personnes accueillies ont le droit de vote. L'équipe accompagne la réalisation de cette démarche citoyenne avec les personnes qui le souhaitent (inscription sur les listes électorales, accompagnement aux différents scrutins, actions pédagogiques de sensibilisation et de rappels des échéances).

Les documents sont adaptés avec la méthode FALC (facile à lire et à comprendre).

L'objectif consiste à rendre les personnes plus autonomes dans leurs démarches grâce à une meilleure compréhension de l'information.

Les personnes accueillies sont également sensibles et intéressées par l'actualité. Les sujets de société peuvent nécessiter des actions d'informations et donner lieu à des discussions.

Enfin, la citoyenneté passe aussi par la participation à des actions de solidarité comme des collectes alimentaires par exemple.

## Les loisirs

Selon les souhaits et envies des personnes, sont proposées tout au long de l'année des sorties sportives et culturelles (salon de l'agriculture, musée, salon du tatouage, journées multi-sport, salon rétro-mobile...). Sortir de son quotidien et vivre de nouvelles expériences est nécessaire à chacun.

Visiter, découvrir, s'enrichir permet de vivre des moments agréables pour se cultiver, ou tout simplement se détendre.

Les personnes accompagnées peuvent s'inscrire dans une association sportive, culturelle ou caritative locale de leur choix (pilates, boxe, équitation...)



## Les week-ends

Chaque semestre, un calendrier de retour en week-end est adressé à toutes les familles ou familles d'accueil. Ce planning est élaboré en étroite collaboration avec la personne accompagnée, la famille et l'établissement.

Lors des week-ends au sein du foyer, l'accompagnement doit permettre à la personne de vivre à son rythme et d'avoir accès aux loisirs dont elle ne peut profiter durant la semaine.

De plus en plus de personnes demeurent sur le foyer de vie durant les week-ends à leur demande ou du fait du vieillissement de leurs parents qui ne peuvent plus les accueillir aussi souvent qu'ils le souhaiteraient.

Le programme du week-end est élaboré par les personnes avec l'aide des accompagnants et validé par la cheffe de service de l'internat et la direction.

## Les séjours

Plusieurs types de séjour sont organisés selon les envies et propositions des personnes accompagnées et/ou des salariés. Ils peuvent avoir différentes formes :

**Séjour individuel** en organisme spécialisé préparé en collaboration étroite avec les différents partenaires (personnes accompagnées, familles et/ou tuteurs) ;

**Séjour collectif** (plusieurs thèmes possibles) organisé par l'établissement, moyennant une participation financière des personnes.



## *Les temps d'échange*

Le foyer de vie est un lieu de socialisation où s'intègrent les notions de respect d'autrui, de droit et de devoir : vivre ensemble au quotidien, respecter les différences, faire l'apprentissage de la vie en collectivité, sont des éléments permettant de se situer en tant qu'individu au sein d'un groupe.

La personne accompagnée participe également au fonctionnement quotidien du foyer.

Elle participe à des temps d'expression proposés régulièrement au sein du foyer pour évoquer la vie collective. Le Conseil de la Vie Sociale est également un temps d'expression et d'exercice d'une forme de citoyenneté interne à la structure.

L'établissement développe des réseaux de proximité et favorise la participation des personnes à des activités extérieures.

Cette ouverture du foyer au sein de la ville contribue à la socialisation des personnes.

Le respect des codes sociaux est indispensable. Il fait l'objet d'un travail de préparation. La notion d'habileté sociale est abordée dans chaque accompagnement ou activité proposée.

L'ensemble de ces accompagnements facilite la prise de confiance en soi pour aborder la vie plus sereinement.



## La prévention de la maltraitance et la démarche de bientraitance

« La bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste possible à ses besoins. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant en permanence à l'esprit le risque de maltraitance. »

Pour la mettre en œuvre, la HAS a identifié 4 repères :

- x L'utilisateur, co-auteur de son parcours,
- x La qualité du lien entre professionnels et usagers,
- x L'enrichissement des structures grâce à toutes contributions internes et externes pertinentes,
- x Le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance.

Pour les deux premiers repères, les principes et les valeurs de la démarche d'accompagnement (cf. paragraphe 2-1) les illustrent parfaitement. Concernant les deux derniers, un certain nombre de dispositions sont prises au sein de l'établissement à savoir :

- x L'existence d'un temps de réunion hebdomadaire de l'équipe pluridisciplinaire et d'un temps mensuel d'analyse des pratiques qui permettent d'échanger et de réfléchir sur les situations et les problématiques rencontrées,
- x L'opportunité pour chaque salarié de bénéficier d'une formation sur la bientraitance ou de formations autres, incitant au recul dans l'accompagnement,
- x La mise en place et la diffusion d'outils au niveau associatif cadrant les droits et les devoirs des personnes accompagnées (charte des droits et libertés de la personne accueillie, charte sur la vie affective et intime ...),
- x L'existence d'une fiche de signalement permettant à un salarié d'avertir la direction, dans un délai très bref et par écrit, d'abus de toute nature ou de mauvais traitements,
- x Une tradition d'accueil des stagiaires permettant d'apporter un regard neuf sur le fonctionnement et les situations rencontrées,
- x La possibilité de mobilité interne au sein des établissements gérés par IADES offerte aux salariés afin d'éviter l'usure professionnelle.

Par ailleurs, en cas de maltraitance, la direction du service s'engage :

- x À prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la victime et lui garantir un soutien (notamment à prononcer une mise à pied à titre conservatoire dans l'attente de clarifier la situation et pouvoir prendre une décision),
- x À protéger tout témoin de toute forme de représailles tant sur le plan physique que psychologique,
- x À procéder aux signalements légaux auprès de la MDPHE ainsi qu'auprès du Procureur de la République et des services judiciaires,
- x À assortir la sanction d'un accompagnement spécifique (possibilité de médiation extérieure, écoute, implication et disponibilité de l'encadrement pour régulation autour de la qualité de vie au travail).

### ***Le classeur PACO***

La synthèse des préconisations issues de l'évaluation interne est rassemblée dans le classeur P.A.C.Q. Cet outil regroupe l'ensemble des préconisations d'amélioration et de valorisation et permet d'agir concrètement pour traiter l'ensemble des axes pointés par le comité de pilotage. Le P.A.C.Q. est un dispositif qui permet de mettre en œuvre la démarche qualité dans la vie quotidienne de l'établissement. Il est structuré à partir de 8 dimensions, dont 7 recommandées par l'A.N.E.S.M. et conçu pour préparer la prochaine évaluation. Deux fois par an, une commission se réunit pour faire un état des lieux des préconisations qui n'ont pas été mises en œuvre.

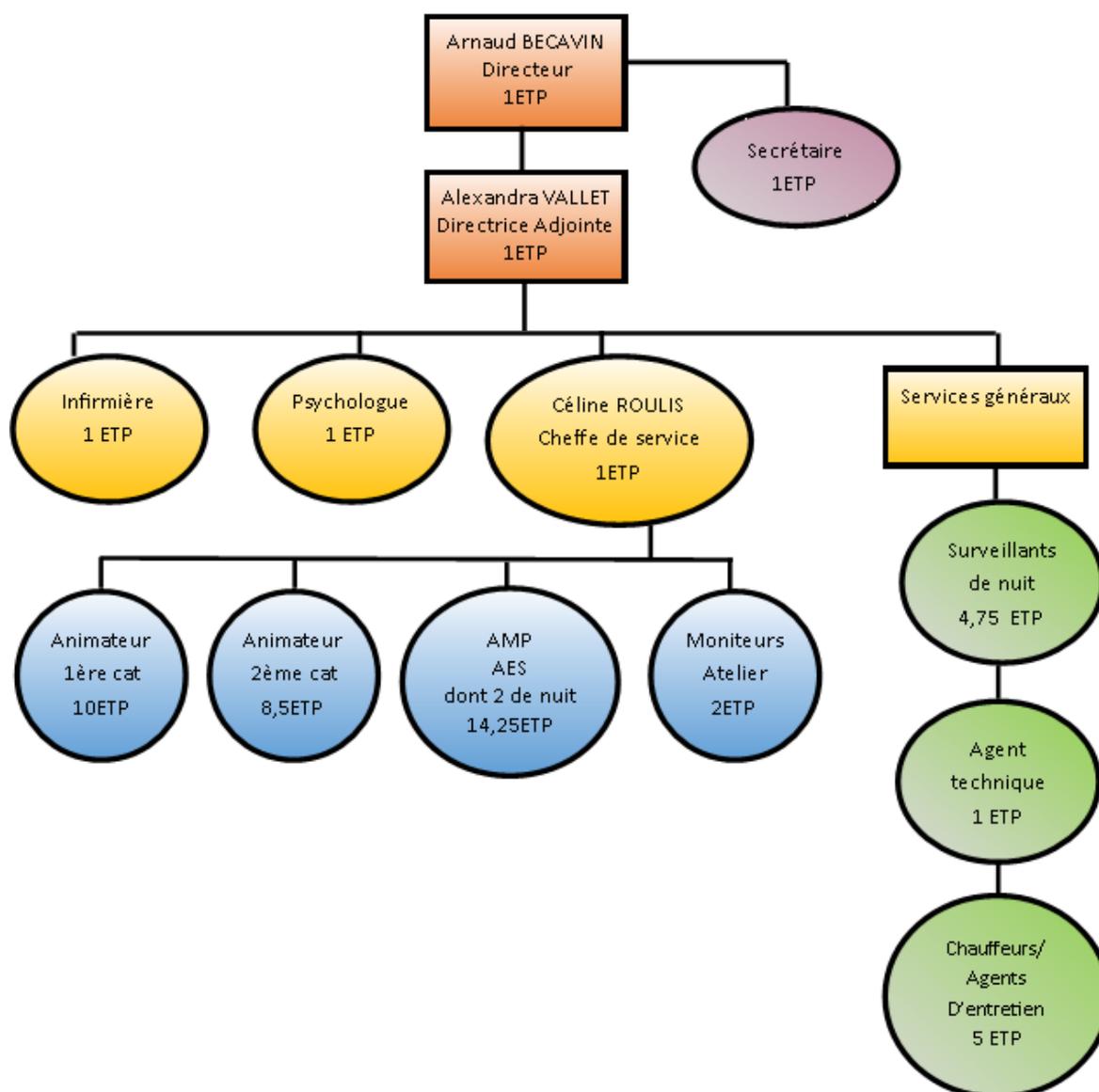


# L'ORGANISATION

## Le personnel

Le foyer de vie « Les Soleils d'Or » est composé d'une équipe pluridisciplinaire de 52,5 E.T.P.

### Organigramme du FVO les Soleils d'Or



## L'équipe pluridisciplinaire

### L'équipe de direction

L'équipe de direction est composée d'un directeur, d'une directrice-adjointe, d'une cheffe de service éducatif pour l'internat qui, dans le cadre de leurs missions et selon le Document Unique de Délégation (DUD) garantissent la mise en œuvre du projet associatif et d'établissement.

En lien étroit avec le siège administratif et financier, elle veille à la réalisation des objectifs d'occupation de l'établissement pour une bonne maîtrise des coûts et à la bonne gestion financière de l'établissement.

Elle doit veiller à la sécurité et à ce que toutes les exigences de la réglementation en vigueur soient respectées.

Elle dirige, anime, et veille au bon fonctionnement de l'établissement.

### Le secrétariat

La secrétaire est la première interlocutrice de toutes les personnes qui cherchent à entrer en contact avec l'établissement (accueil téléphonique, correspondance...). Elle est présente aux réunions institutionnelles et soumet à la direction pour chaque réunion un compte rendu écrit précis et détaillé. Sa mission très variée l'amène entre autres à assurer le suivi administratif de chaque personne et à mettre en forme différents supports (tableaux, trombinoscopes, lutins...) utiles et indispensables au bon fonctionnement de l'établissement.

### L'équipe d'accompagnement

L'équipe d'accompagnement est composée de 39,80 équivalents temps plein (dont 6 ETP de nuit et une infirmière).

Les missions de l'équipe éducative sont les suivantes :

- ➔ Veiller à la sécurité physique, psychologique et au bien-être de la personne accueillie
- ➔ Stimuler, encourager et faire respecter ses choix et son « pouvoir d'agir »
- ➔ Élaborer et construire des outils de communication adaptés (Makaton, pictos, photos...)
- ➔ Favoriser l'autodétermination,

à travers des apprentissages quotidiens : toilette, habillage, cuisine, gestion de l'argent de poche, etc..., en proposant et en adaptant des activités favorisant son expression, sa créativité, son imaginaire, sa confiance et son estime de soi, en soutenant sa volonté d'inclusion sociale et sa citoyenneté

- ➔ Travailler en équipe pluriprofessionnelle et développer la communication orale et écrite ainsi que les outils
- ➔ Participer aux différentes réunions d'équipe
- ➔ Rédiger des compte-rendus d'observation dans l'outil de transmissions
- ➔ Transmettre oralement des informations entre professionnels
- ➔ Concevoir et soutenir les projets des personnes accueillies
- ➔ Écrire des bilans d'accompagnement ainsi que les projets des activités
- ➔ Garantir le suivi des projets personnalisés, les évaluer et les faire évoluer
- ➔ Maintenir et développer le réseau (interne et externe) ainsi que le champ partenarial
- ➔ Travailler en collaboration avec la famille ou le responsable légal
- ➔ Maintenir et développer les liens avec les instances de santé (CMP, médecins, hôpitaux...), les associations locales (Association des familles, Petits-bouillons...), les établissements scolaires et les diverses infrastructures (piscine de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, gymnase....)
- ➔ Créer des passerelles entre établissements (FAM, ESAT, IME, SAVI, UPHV Symphonie...)
- ➔ Animer des activités en individuel ou en groupe.

## ***L'infirmière***

L'infirmière assure le suivi médical des personnes ce qui lui demande d'organiser une collaboration étroite et complémentaire de tous les intervenants médicaux et paramédicaux. Cependant, nous laissons aux familles le soin d'assurer le suivi médical de leur proche dans la mesure du possible et dans la concertation.

Une part importante de l'action de l'infirmière consiste à assurer la préparation des médicaments, à suivre les fréquentes modifications d'ordonnance.

Elle travaille en lien étroit avec les accompagnateurs qui doivent faire preuve de la plus grande vigilance dans la distribution des médicaments qu'ils assurent matin, midi et soir selon un protocole établi par la direction.

Le suivi du dossier médical informatisé est aussi du ressort de l'infirmière ainsi que la supervision des accompagnements chez les praticiens.

Elle est l'interlocutrice privilégiée des personnes et de leur famille ou leur représentant légal pour tout ce qui a trait à leur santé.

## ***Les psychologues***

Les psychologues sont garantes de la reconnaissance et du respect des personnes accueillies dans leur dimension psychique.

Elles analysent et aident à mieux comprendre les enjeux entre la vie psychique des personnes et les comportements individuels et collectifs observés sur le terrain, au quotidien.

Les psychologues peuvent ainsi permettre d'ajuster au mieux les accompagnements en lien avec le projet d'établissement. Celui-ci stipule que les accompagnements doivent être adaptés en fonction du handicap ou de la pathologie des personnes, de leur évolution, de leurs désirs et de leurs besoins, en lien avec les recommandations de l'ANESM. Afin de promouvoir l'autonomie des personnes accueillies, les psychologues sont amenées à actualiser leurs connaissances et peuvent utiliser leur temps de recherche pour concevoir des méthodes et des moyens techniques adaptés aux situations rencontrées.

## Les rôles et fonctions des psychologues sur le FVO :

- ➔ Proposer aux personnes accompagnées sur le service un accueil et un suivi personnalisé, dans le cadre de temps individuels (entretien ou toute autre médiation thérapeutique) et/ou d'actions collectives (animation de groupes de parole...), selon les désirs et besoins repérés, notamment en lien avec les différents partenaires institutionnels : professionnels de terrain et direction du service
- ➔ Rencontrer les familles des personnes accueillies à leur demande ou en fonction des besoins repérés, pour mieux soutenir la parole des personnes accompagnées
- ➔ Participer à la réunion d'équipe concernant les personnes qu'elles accompagnent
- ➔ Participer aux réunions de suivi de projet des personnes qu'elles accompagnent sur le service
- ➔ Élaborer les bilans concernant les personnes qu'elles suivent destinés à la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- ➔ Participer aux Commissions d'Admission et de Réorientation
- ➔ Participer aux réunions avec les partenaires extérieurs en lien avec les équipes et la direction pour soutenir le travail d'ouverture et de réflexion au service des personnes accompagnées ;
- ➔ Participer à des temps d'intervision avec d'autres psychologues, pour soutenir le travail de réflexion autour des pratiques et suivis, au service des personnes accompagnées
- ➔ Animer des groupes de paroles avec des personnes accompagnées sur des sujets précis à la demande de la direction
- ➔ Contribuer au développement de la recherche avec des organismes extérieurs et à la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information en lien avec les besoins et l'actualité du service.

## ***L'équipe de nuit***

L'équipe de nuit est composée de 6 salariés, 2 AMP et 4 surveillants de nuit qualifiés. Cette équipe fonctionne en trinôme. Un AMP est présent dans chacun d'eux. Leur mission est d'assurer la sécurité et le bien-être des personnes et des biens. Cela consiste en une surveillance de l'état de santé, du confort et de la qualité de sommeil des personnes. Les salariés sont équipés de dispositifs techniques (le DATI, dispositif du travailleur isolé, un téléphone portable) afin de remplir au mieux leur rôle et pour assurer leur propre sécurité.

Ils assurent un recueil et une bonne transmission des informations à leurs collègues de jour via Netvie (logiciel de transmission).

Étant deux systématiquement sur le site plus un à la Maison d'en Bas, ils peuvent être amenés à intervenir en binôme si nécessaire.

Ils doivent avoir une bonne connaissance des protocoles en vigueur et peuvent solliciter un cadre de permanence en cas de difficultés. Dans le cadre de leur intervention dans les studios, les surveillants de nuit adaptent leur intervention selon le souhait et les besoins de chacun.

## ***Les instances de réflexion et d'élaboration***

Le fonctionnement de l'établissement prévoit plusieurs instances de communication, d'information et de réflexion qui ont chacune des objectifs bien précis :

### ***La réunion institutionnelle***

Un lundi sur deux de 15H00 à 16H15, sous l'autorité de la direction qui en établit en partie l'ordre du jour, a lieu une réunion à laquelle participent, à tour de rôle, trois groupes de professionnels.

Un compte rendu est systématiquement rédigé par la secrétaire de l'établissement qui y participe. Il est diffusé aux salariés ainsi qu'à la direction générale. Outre des informations institutionnelles, cette réunion a pour objectif de faire coopérer les salariés en réfléchissant sur des thèmes transversaux choisis d'un commun accord (ex : l'intimité, la référence...).

## ***Les services généraux***

### ***Les chauffeurs/hommes d'entretien***

Leurs missions vont du transport des personnes accueillies à l'entretien des locaux, du parc automobile ainsi que des espaces verts. Deux d'entre eux effectuent une tournée matin et soir sur les 210 jours d'ouverture du foyer de jour afin d'accompagner les externes. Une première tournée assure un trajet passant par Étampes et ses environs. La seconde passe par Arpajon et ses environs. Dans le cadre d'un partenariat avec le FAM Myosotis, les deux externes de cet établissement voisin bénéficient également de ce dispositif.

L'homme d'entretien assure également le suivi de certaines commandes et peut être amené à guider les intervenants extérieurs concernant la maintenance des dispositifs de sécurité et l'entretien des bâtiments.

### ***Les agents de service intérieur***

Trois agents de service assurent l'entretien et la propreté des deux « Maisons ». Leur rôle est de rendre ces lieux de vie propres et accueillants pour les personnes.

Ils les aident à entretenir leur espace privé, telles que le rangement de leur chambre et de leur salle d'eau. Ils contribuent à maintenir l'autonomie de la personne. Grâce à leur investissement, les lieux de vie sont toujours agréables et harmonieux.

### ***Les réunions de l'externat***

Tous les mardis de 16h30 à 18H00 se déroule la réunion de l'externat, en présence de la psychologue et animée par la direction. Un ordre du jour est conjointement établi. L'objectif de ces réunions est de délivrer des informations sur le fonctionnement et d'échanger sur l'accompagnement des personnes.

Ponctuellement, les accompagnants de l'internat peuvent y intervenir pour apporter un éclairage sur certaines situations.

Par ailleurs, tous les matins, de 9H10 à 9H30 se tient une réunion de coordination pour organiser le fonctionnement de la journée.

Le vendredi matin, de 8H45 à 9H10 se déroule la réunion de préparation du projet de vie de la semaine suivante.

### **Les réunions de l'internat**

Un lundi sur deux, de 13H30 à 15H se déroule la réunion de la Maison d'en bas.

Tous les mardis, de 13H30 à 15H et de 15H à 16H30 ont lieu les réunions des maisons, en présence d'une psychologue, animée par la cheffe de service. Cette réunion a pour objectif, entre autres, d'échanger sur l'accompagnement des personnes.

### **Les réunions de l'équipe de nuit**

Trois fois par an, la direction réunit l'équipe des surveillants de nuit pour examiner avec eux l'accompagnement des personnes et différents points de fonctionnement selon un ordre du jour établi conjointement.

### **La réunion des services généraux**

Deux fois par an, la direction réunit l'équipe des services généraux pour examiner différents points tels que les besoins matériels, leurs conditions de travail selon un ordre du jour établi conjointement.

### **La réunion de direction**

Tous les lundis matin a lieu, sous l'autorité de la Directrice Générale, une réunion des directeurs des établissements en présence du Directeur Financier. Y sont transmises les informations associatives. Chaque directeur aborde les sujets propres au fonctionnement de l'établissement qu'il dirige.

Cette réunion permet des échanges et des réflexions communes.

### **Les réunions d'analyse des pratiques**

L'ensemble des salariés en situation d'encadrement rencontre une psychologue mise à disposition par l'organisme Epsilon Mélia.

Ces réunions permettent aux salariés de croiser leur regard, de coordonner leur accompagnement et contribuent à la promotion de la bientraitance

L'objectif de ces réunions mensuelles au nombre de 9 par an est de :

- ➔ Offrir à l'équipe un temps de prise de recul
- ➔ Penser et travailler sur des situations d'accueil des personnes, les temps du quotidien, les relations avec les familles et les proches
- ➔ Partager et analyser les situations professionnelles en présence d'un tiers
- ➔ Apporter des éclairages théoriques.

### **La formation**

Tous les ans, selon la procédure légale, le plan de formation est élaboré par la direction en fonction des besoins repérés et des demandes formulées, mais d'abord en fonction d'une stratégie pluriannuelle de gestion des emplois et des compétences.

Ce plan est soumis à la direction générale et aux élus du Comité Social d'Entreprise et économique pour avis.

Tous les professionnels en situation d'accompagnement sont aujourd'hui formés, ou en voie de formation. La Direction de l'établissement est tout autant sensible aux compétences et à l'implication des personnes qu'à leur qualification.

Les formations peuvent être individuelles ou collectives, sur site ou à l'extérieur, et même inter-établissements.

Depuis quelques années, l'établissement obtient un financement de l'ADAFORSS, qui permet de former des futurs professionnels via un contrat d'apprentissage (Moniteur-éducateur, éducateur spécialisé...).

### **La communication**

Le foyer de vie les Soleils d'Or est une structure composée de plusieurs lieux de vie, éloignés, nous devons être particulièrement attentifs à ce que les nombreuses informations quotidiennes circulent bien vers tous les professionnels concernés.

Pour y parvenir, l'établissement, tout comme les autres établissements de l'association est doté du logiciel « NETVIE » développé par la société TERANGA.

Cet outil permet à tous les salariés en situation d'accompagnement d'accéder aux transmissions écrites par leurs collègues, aux informations générales diffusées soit par la direction ou leurs collègues. Cet outil nous permet d'atteindre au moins deux objectifs : une bonne circulation des informations, la mise en avant des actions entreprises auprès des personnes, leur suivi et leur évaluation. Enfin, cela nous permet de répondre aux exigences de la loi sur la RGPD en protégeant les données sensibles des personnes accompagnées.

Tous les lieux de vie sont connectés au réseau. Les comptes rendus de réunions sont également adressés directement à chaque salarié via une boîte mail professionnelle propre à ce logiciel. Enfin, les projets personnalisés sont intégrés via le module dédié, cela facilite leur accès.

## Les entretiens professionnels

Depuis mars 2014, l'employeur doit effectuer auprès de chaque salarié un entretien obligatoire tous les 2 ans.

L'objet de cet entretien est d'échanger sur les perspectives d'évolution, en termes de qualification et d'emploi, de déceler les éventuelles actions de formation nécessaires à l'adaptation du salarié à son poste de travail, à l'évolution de son emploi.

A l'issue de chaque entretien, un document retrace les perspectives envisagées pour le salarié. Elles sont formalisées par des engagements autour des thématiques suivantes : formation, certification partielle ou totale par la formation ou la VAE, progression salariale ou professionnelle.

Un entretien de reprise est fait systématiquement au retour d'une longue absence (congrés maternité, parental, ...).

## L'intérim

Le financeur nous octroie dans le fonctionnement de l'établissement une enveloppe budgétaire pour des remplacements intérimaires. Dans la limite de cette enveloppe, et en fonction des besoins, nous faisons appel à des agences d'intérim spécialisées dans le secteur médico-social. Ces demandes ont lieu lorsqu'il s'agit de remplacer des salariés absents de façon inopinée ou prévisible (maladie ou formation par exemple). Il y a donc tout au long de l'année de nombreux intérimaires qui interviennent au foyer de vie. Les agences d'intérim nous proposent des personnes qualifiées (aide-soignants) qui reviennent régulièrement et connaissent le fonctionnement et les personnes. Dans la plupart des cas, elles s'adaptent vite du fait de leur expérience professionnelle. Toutefois, afin d'aider ces personnes à mieux se repérer encore et garantir aux personnes accueillies une cohérence et une qualité dans leur prise en charge, nous avons élaboré un protocole d'accueil. Même si ces remplacements ne sont pas idéaux, il est indispensable de maintenir un accompagnement qui permette d'assurer la sécurité des personnes.

## L'accueil des stagiaires

Des stagiaires futurs travailleurs sociaux sont accueillis tout au long de l'année. Les équipes se rendent disponibles pour leur transmettre des savoirs, des valeurs, des « savoir-faire » et des « savoir-être » professionnels, une éthique.

De plus, l'accueil de ces étudiants permet à l'établissement un nouveau regard ouvrant à une évaluation, permettant à l'équipe un questionnement de son fonctionnement.

Tout comme les salariés, les stagiaires sont tenus à la discrétion et au respect des personnes.

# L'organisation du travail

## Une journée type

L'équipe d'accompagnement intervient de 7H30 à 21H45.

A partir de 7H30 ont lieu les levers échelonnés des personnes.

Ces deux heures quotidiennes sont consacrées à l'accompagnement du petit déjeuner, de la toilette, de l'habillement, des soins quotidiens et à l'entretien des chambres ou de leur studio.

A partir de 9h30, ainsi que de 14h à 16h, les personnes selon leur planning, participent aux activités proposées. Celles-ci peuvent se dérouler à Arc-en-ciel, sur le lieu de vie ou à l'extérieur.

Les internes qui se rendent à Arc-en-Ciel, rejoignent les externes qui y sont accompagnés chaque matin par les chauffeurs du foyer de vie ou qui viennent par leurs propres moyens.

Dans la continuité de la matinée, les personnes partagent le déjeuner de manière échelonnée au self ou sur leur lieu de vie entre 12H00 et 12H45.

Après le déjeuner, de 13h00 à 14h00, les personnes peuvent rejoindre différents lieux selon leurs souhaits : la cafétéria (où ils pourront échanger, partager une consommation, jouer, lire, se reposer, ne rien faire), la salle de repos pour les externes, la salle informatique, leur lieu de vie pour les internes.

A 16h15, les internes regagnent leurs maisons et les externes sont raccompagnés à leur domicile par les chauffeurs ou rentrent par leurs propres moyens.

A l'internat, les personnes accueillies peuvent se retrouver autour d'une boisson, puis les accompagnements répondent aux besoins de chacun : tâches du quotidien, moment de détente, accompagnements aux activités ou à un rendez-vous.

Le dîner se déroule aux alentours de 19h30, puis chacun consacre sa soirée à ses occupations personnelles.

## La sécurité et les obligations réglementaires

Le bâtiment se conforme à toutes les obligations réglementaires ainsi qu'à la prévention des risques prévus par la Loi.

L'établissement est soumis aux dispositions du règlement de sécurité du 25/06/1980 modifié contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public annexé au Code de la construction et de l'habitation. (Décret du 31/05/1978 – Article R123-1 à R123-155). Il est classé dans le type J (établissements ayant vocation principale à recevoir ou héberger des personnes âgées et personnes handicapées enfants ou adultes) en 5ème catégorie.

Tout le personnel de l'établissement est mis en garde contre les dangers que présente un incendie et est informé des consignes très précises en vue de limiter l'action du feu et d'assurer l'évacuation du public.

Des exercices pratiques, ayant pour objet d'instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie ont lieu au moins une fois par semestre conformément à la réglementation en vigueur. Des entreprises spécialisées assurent la maintenance des systèmes de détection et le registre de sécurité est tenu à jour.

Enfin, la Commission Municipale de Sécurité visite et vérifie la conformité de l'établissement tous les 5 ans.

Concernant les obligations sanitaires, l'établissement se conforme aux directives exigées par les pouvoirs publics et met à jour chaque année le plan bleu, et selon les circonstances des mesures particulières (pandémie grippale par exemple).

L'I.A.D.E.S. emploie plus de 100 salariés, elle a donc un Comité Social et Économique (C.S.E.). Cette instance se réunit une fois tous les mois et diffuse par voie d'affichage le compte rendu des réunions.

### L'évaluation

La dernière évaluation interne date de 2015, l'évaluation externe de 2012. Ne faisant plus qu'une, l'évaluation du service devra être réalisée conformément à la programmation fixée par le Conseil Départemental de l'Essonne.

## Matériel et véhicules

Afin d'assurer une prise en charge de qualité, l'établissement dispose d'équipements spécifiques. Le rez-de-chaussée de la Maison Verte dispose d'une baignoire sensorielle et certaines salles d'activités du bâtiment Arc-en-Ciel sont aménagées en fonction des activités qui s'y déroulent.

Pour se déplacer, le Foyer de Vie dispose d'un parc automobile :

- 4 minibus de 9 places
- 3 véhicules type kangoo



# PERSPECTIVES, PROJET ET PLAN

---

➔ Depuis son ouverture, le 11 février 1991, le foyer de vie « Les Soleils d'Or » n'a eu de cesse de s'adapter aux besoins des personnes accueillies. D'abord au gré de leur évolution mais aussi des opportunités d'acquisition de biens immobiliers (Maison-d'En-Bas, Arc-en-Ciel), cela nous a permis, à chaque fois, de diversifier l'offre d'accompagnement et de répondre au mieux au projet personnalisé de chacun.

Fidèle à sa volonté de répondre aux souhaits et besoins des personnes accueillies, l'un des objectifs du FVO les Soleils d'Or est de poursuivre la diversification de son offre.

Dans les prochaines années via notamment le Plan Pluriannuel d'Investissement, nous souhaitons pouvoir réduire les deux autres collectivités de 10 personnes en lieu de vie comme sur l'étage de la maison Verte (deux appartements de 4 et 3 personnes chacun).

Ce projet part de plusieurs constats. Tout d'abord, les locaux ont 30 ans. Ils ont atteint un taux de vétusté important malgré tous nos efforts pour les maintenir accueillants et agréables à vivre, et les travaux entrepris tout au long de ces 30 années (création de chambres individuelles pour tous, de salle d'eau, etc). La location de 6 logements avec un espace de convivialité nécessite un partenariat avec un bailleur social et d'obtenir un financement correspondant.

Par ailleurs, l'établissement est depuis quelques années dans une dynamique de réflexion et de mise en œuvre des concepts de désinstitutionnalisation et d'autodétermination auprès des personnes accueillies. Une sensibilisation auprès des familles a été réalisée dès le début de cette réflexion via un questionnaire. Les salariés du foyer de vie ont tous participé à une formation spécifique dispensée par des professionnelles ayant déjà mis en œuvre ce modèle d'accompagnement au sein de leur association. Cette démarche est à poursuivre en soutenant notamment les demandes des personnes à s'intégrer encore davantage dans le tissu associatif local.

➔ Au niveau de l'externat, nous devons veiller à atteindre les objectifs en terme de taux d'occupation. Ce service fait face depuis quelques années à une fréquentation moins « assidue » des personnes. Plusieurs facteurs l'expliquent (vieillesse, crise sanitaire..), à nous d'imaginer avec les financeurs des solutions pour enrayer cette problématique.

C'est en ce sens que nous souhaiterions travailler avec la MDPHE sur la question des doubles orientations (ESAT/FVO). Nous constatons que plusieurs personnes du foyer de vie apprécient et demandent à travailler en ESAT mais à temps partiel et parallèlement, des travailleurs d'ESAT souhaitent diversifier leurs journées différemment en participant à des activités. Certains départements voisins le proposent lorsque cela est demandé par les personnes accueillies dont c'est le projet...

➔ Depuis quelques années, la médiation animale prend une part de plus en plus importante dans les accompagnements. Les bénéfices de telles activités ne sont plus à démontrer. Des partenariats s'organisent avec des établissements pour profiter de leurs équipements. En interne, quelques actions se mettent en place, elles vont continuer de se développer.

# D'AMÉLIORATION POUR LES 5 ANNÉES

---

➡ Sensibles aux problématiques environnementales, l'établissement devra mettre en œuvre une politique de sensibilisation plus éco-responsable auprès des personnes sur les modes de consommation, le traitement des déchets alimentaires, le tri, les économies d'énergie. Notre projet de recyclerie associative est en cours de développement.

➡ Nous souhaitons travailler sur un partenariat inter-établissements. Ce serait une véritable alternative pour les personnes qui souhaitent de temps à autre « changer d'air », rencontrer de nouvelles personnes, voir un autre fonctionnement dans un nouvel environnement, sans les contraintes financières des séjours individuels.

➡ Tout comme le projet d'établissement, l'ensemble des documents exigés par la Loi 2002-2 seront remis à jour. Au cours de cette période, l'établissement sera évalué selon le référentiel récemment finalisé par la HAS. Enfin, nous poursuivrons notre action en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap « tous ensemble dans la ville » une fois par an, enrichi par le travail de sensibilisation fait tout au long de l'année auprès des établissements scolaires du territoire



## ANNEXE

---

**CHARTRE POUR LA RECONNAISSANCE ET  
L'ACCOMPAGNEMENT  
DE LA VIE AFFECTIVE ET INTIME  
DE LA PERSONNE ACCUEILLIE**

# PRÉAMBULE

La présente charte concerne l'accompagnement à la vie affective et sexuelle des personnes accueillies dans les établissements et services de l'IADES.

Elle s'insère dans le cadre plus large du respect des droits et libertés des personnes handicapées.

La charte a pour objectif principal de permettre une expression respectueuse de la vie affective et sexuelle des résidents en garantissant le consentement et la protection des personnes. Elle aide à définir, dans ce domaine précis, les droits et les devoirs de chacun dans le cadre de la collectivité.

Cette charte est le fruit d'un processus de réflexion et de formation engagé par les différents professionnels de l'Association y compris les cadres permettant ainsi une approche globale de la question : aspects juridiques, éducatifs, psychologiques...

Aujourd'hui, il est important que ce travail se prolonge avec l'ensemble des acteurs concernés : les résidents, représentants légaux/familles, administrateurs et professionnels.

Outre les valeurs partagées entre ces acteurs, des repères centraux constituent la base de cette charte :

- la reconnaissance du droit à la vie affective et sexuelle qui est un droit fondamental pour tout être humain. Elle concourt à un mieux-être pour la personne. Tout accompagnement auprès de personnes vulnérables doit permettre cette accessibilité, en cohérence avec leurs propres besoins.
- L'obligation de reconnaître que la vie affective et sexuelle des personnes accueillies, dans ses différentes dimensions, fait partie intégrante de leur accompagnement au sein des établissements et services de l'IADES.

Ainsi, au delà de l'obligation légale qui nous est faite désormais de mieux prendre en compte cette question, il faut préciser que, jour après jour, les équipes de terrain sont déjà confrontées à la sexualité des résidents. Le sujet n'a donc rien de nouveau. Le changement provient simplement du souhait de ne plus faire de cette question « un tabou », et de permettre que ce thème soit plus facilement abordé, que ce soit par les résidents ou par le personnel.

Traiter du thème de la sexualité de personnes handicapées n'est pas chose aisée du fait de l'inévitable variété de points de vue concernant ce thème.

Le sexuel touche à nos affects les plus intimes et ne nous laisse jamais indifférent. Les manifestations sexuelles des personnes handicapées mentales nous interpellent, nous questionnent, résonnent en nous de façons différentes selon nos représentations personnelles, notre propre histoire, nos convictions éthiques, morales, culturelles, religieuses...

Pourtant, les personnes accueillies ont le droit à un accompagnement cohérent et nous nous devons de questionner nos pratiques institutionnelles, y compris en matière de sexualité.

Il convient donc de rechercher un cadre de références communes en matière de reconnaissance et d'accompagnement à la vie affective et sexuelle de la personne accueillie.

Bien entendu, cela ne doit pas être au détriment de la reconnaissance de l'individualité des personnes ni de leur singularité. L'objet de cette charte n'est pas d'établir un protocole qui pourrait être le même pour tous. Cela n'aurait aucun sens, notamment compte tenu des différences entre les personnes hébergées sur le plan du développement psychoaffectif.

Ainsi donc, il ne faudrait peut-être pas parler de la sexualité mais bien *des* sexualités. Rappelons que la psychanalyse a intégré le concept de sexualité au développement de l'enfant. Elle est donc intégrée au développement global de l'être humain, et commence dès la naissance. Elle ne se limite pas aux activités et au plaisir liés aux zones génitales. Ainsi, le concept de sexualité ne se restreint pas non plus à la notion d'un plaisir érotique partagé avec un autre. Il peut recouvrir également des modalités de satisfactions plus auto-érotiques, ou encore prendre une dimension purement fantasmatique, s'assimiler simplement à un besoin d'affection...

## Le cadre légal et le droit des personnes

Selon les termes du code civil : « *Chacun à droit au respect de sa vie privée* » qu'il s'agisse d'un majeur protégé ou non. Ce droit ne s'arrête pas lors de sa prise en charge en institution, comme l'indiquent la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades ou encore la loi du 11 février 2005.

Le code de la santé publique dispose que : « *Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé ou tout autre organisme participant à la prévention et aux soins, à droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant.* » (Article L1110-4)

Dans la Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'article L311-3 stipule : « *L'exercice des droits et des libertés individuelles est garanti à toute personne prise en charge par des établissements sociaux et médico-sociaux. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité lui est notamment assuré.* »

Ces éléments sont repris dans la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie.

Ce texte annexé par le législateur au Code de L'Action Sociale et des Familles s'impose à chacun : Association, familles, établissements sociaux et médico-sociaux. Il constitue un socle commun à tous et reconnaît des droits aux personnes accueillies en matière d'intimité.

Par la reconnaissance de la vie affective et sexuelle du résident, il s'agit de protéger toute la sphère d'intimité de la personne en situation de handicap et ainsi de participer à son épanouissement personnel et social.

## Les engagements de l'association

L'Association s'engage à :

- Respecter les droits fondamentaux des résidents, les faire respecter et favoriser leur mise en œuvre en référence au cadre législatif et à son évolution.
- Être attentif et vigilant au besoin de protection des personnes accueillies, et travailler à la prévention des situations de maltraitance et de violence.
- Prendre en compte le thème de la vie affective dans l'accompagnement global de la personne au quotidien et le faire vivre au sein des réunions institutionnelles.
- Garantir la possibilité d'avoir, au sein des établissements, une vie affective et/ou sexuelle dans le respect de l'intimité, de la dignité et de l'épanouissement personnel des personnes.
- Garantir la mise en œuvre des moyens d'informations et de prévention permettant de maîtriser au mieux les conséquences de la vie affective et de la sexualité, dans les limites du libre-arbitre de chaque individu, tel que défini par la Loi.
- Organiser et entretenir une réflexion permanente relative à la vie affective et à la sexualité des personnes accueillies pour permettre l'adaptation et l'amélioration des pratiques professionnelles d'accompagnement.
- Se doter des moyens que l'Association jugera adaptés pour favoriser la mise en œuvre de ses engagements.

- Permettre le recours à des professionnels spécialisés extérieurs à l'établissement dans les situations délicates ne trouvant pas de solutions en interne (Centre de Planification, Sexologue...).
- Inscrire cette charte dans les documents de l'établissement relatifs à la prise en charge des personnes (Projet Associatif, Projet d'établissement).

## Les principes fondamentaux

- Éviter que l'exercice de la vie affective et sexuelle se vive dans la clandestinité, le silence et la culpabilité. La recherche de plaisir et le fantasme doivent pouvoir s'exprimer et être respectés au sein de l'établissement dans les limites de la loi et du « bien vivre ensemble ».
- Donner la parole à la personne handicapée, ne pas savoir à sa place, cheminer avec elle, reconnaître ses difficultés spécifiques sans porter de jugement de valeur, sans tenter de lui inculquer nos propres valeurs.  
Entendre la personne handicapée dans la découverte de son propre corps, et celle de la différence des sexes.
- Garantir le respect du « consentement libre et éclairé ».
- Faciliter l'expression des questions relatives à la vie affective et sexuelle. Offrir des lieux d'écoute à cet effet, sans devancer des questions qui ne sont pas présentes, ni chercher à éveiller une sexualité qui ne se manifesterait pas déjà.
- Donner des informations adaptées, prenant en compte les disparités possibles entre le développement physique, cognitif et affectif de la personne, et en adéquation avec ses préoccupations réelles.
- Aider la personne à intégrer la notion d'intimité, l'aider à adopter une manière d'être valorisante pour elle même.
- Rechercher chaque fois que possible le consentement éclairé de la personne en matière de contraception.
- Se contraindre à réfléchir et à tenter de trouver des solutions dès lors qu'un résident manifeste explicitement une demande ou un besoin d'ordre sexuel, associé à une difficulté.
- Ne pas évoquer la sexualité avec un langage ou des images l'inscrivant dans un registre sale ou honteux.
- Avoir recours à des professionnels spécialisés extérieurs à l'établissement dans les situations délicates ne trouvant pas de solutions en interne (Centre de Planification, Sexologue...).
- Mettre en œuvre des moyens d'informations et de prévention permettant de maîtriser au mieux les conséquences de la vie affective et de la sexualité, dans les limites du libre-arbitre de chaque individu, tel que défini par la Loi.

**ADAPEI** : Association Départementale de **P**arents et d'**E**nfants Inadaptés

**AES** : Accompagnant **E**ducatif et **S**ocial

**AHDC** : Association des personnes **H**andicapées de **D**ourdan et son **C**anton

**AMP** : Aide **M**édico **P**sychologique

**CCAS** : Centre Communal d'**A**ction **S**ociale

**CDAPH** : Commission des **D**roits et de l'**A**utonomie des **P**ersonnes **H**andicapées

**CMP** : Centre **M**édico **P**sychologique

**CPOM** : Contrat **P**luri-annuel d'**O**bjectifs et de **M**oyens

**CRIPS** : Centre **R**égional d'**I**nformation et de **P**révention du **S**ida

**CSE** : Comité **S**ocial et **E**conomique

**CVS** : Conseil de la **V**ie **S**ociale

**DATI** : Dispositif d'**A**larmer du **T**ravailleur **I**solé

**DUD** : Dossier **U**nique de **D**élégation

**EAM** : Établissement d'**A**ccueil **M**édicalisé

**EANM** : Établissement d'**A**ccueil **N**on **M**édicalisé

**EHPAD** : Établissement d'**H**ébergement pour **P**ersonnes **Â**gées **D**épendantes

**ESAT** : Établissement et **S**ervice d'**A**ide par le **T**ravail

**FAM** : Foyer d'**A**ccueil **M**édicalisé

**FVO** : Foyer de **V**ie **O**ccupationnel

**HAS** : Haute **A**utorité de **S**anté

**IME** : Institut **M**édico **E**ducatif

**IMPRO** : Institut **M**édico-**P**rofessionnel

**MDPH** : **M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées

**ORL** : Oto-**R**hino-**L**aryngologiste

**PMR** : **P**ersonnes à **M**obilité **R**éduite

**PPI** : Plan **P**luriannuel d'**I**nvestissement

**RGPD** : Règlerent **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées

**SAVI** : **S**ervice d'**A**ccompagnement à **V**isée **I**nclusive

**SHAVS** : **S**ervice d'**H**ébergement et d'**A**ccompagnement à la **V**ie **S**ociale

**SIAE** : **S**tructure d'**I**nsertion par l'**A**ctivité **E**conomique.

**TSA** : **T**rouble du **S**pectre **A**utistique

**UPHV** : **U**nité pour **P**ersonnes **H**andicapées **V**eillissantes

**VAE** : **V**alidation des **A**cquis et de l'**E**xpérience